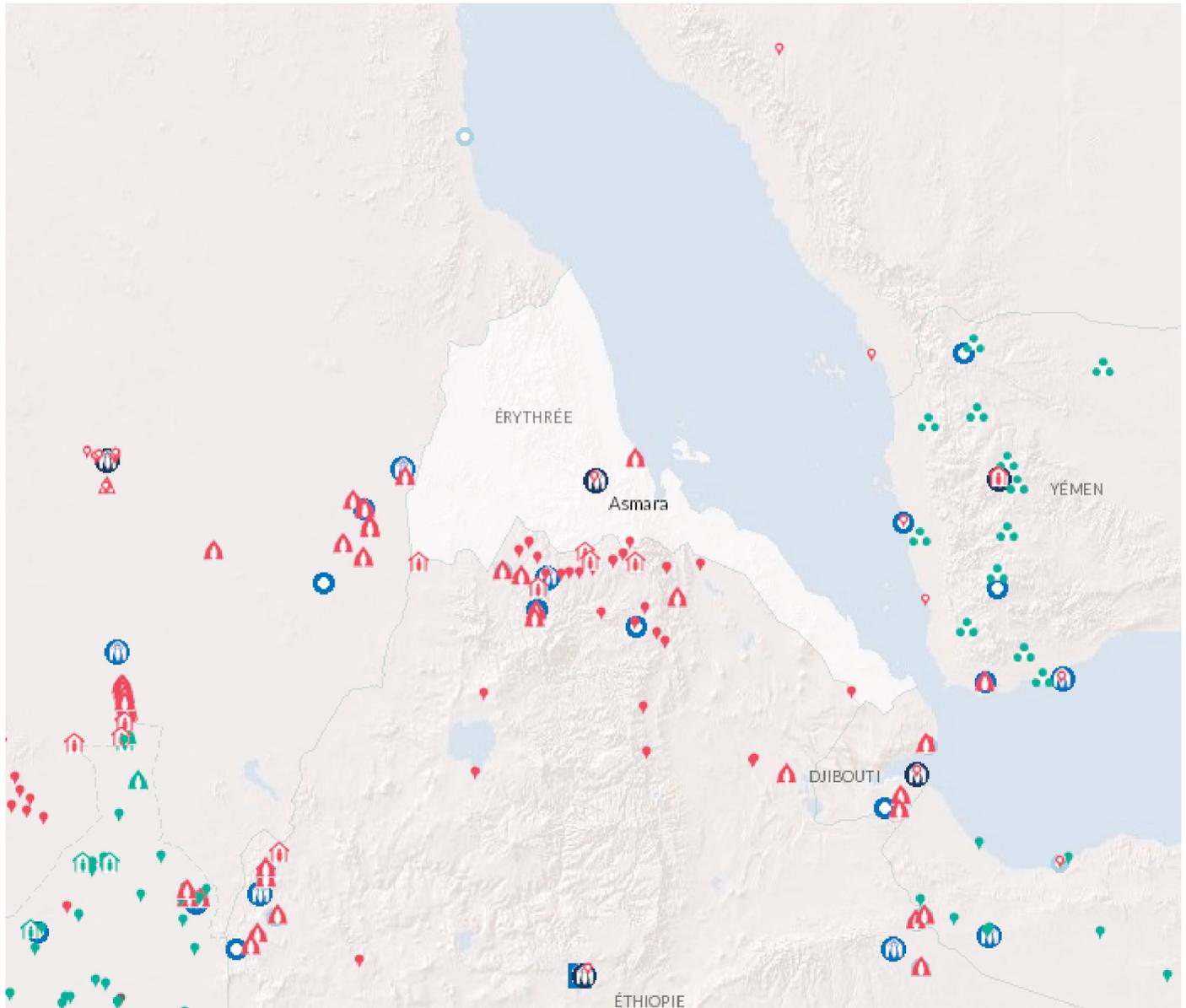


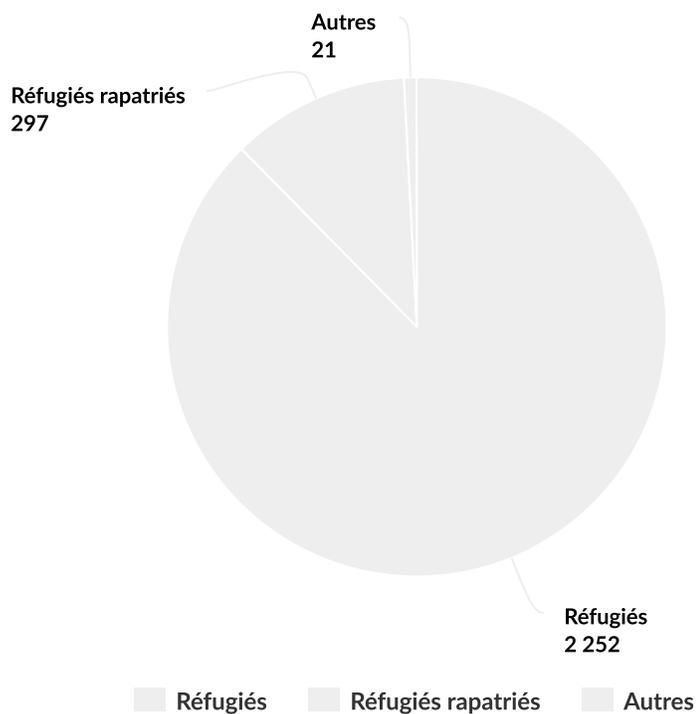
Opération: Érythrée



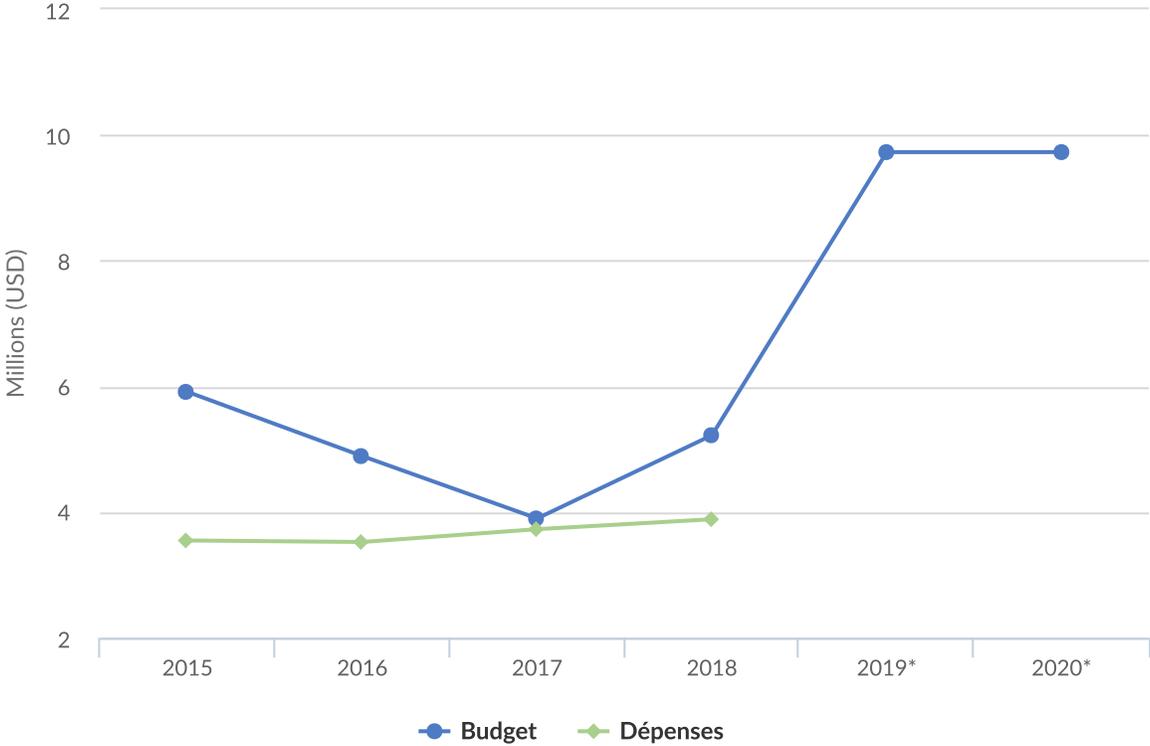
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **11%** EN **2018**

2018	2,570
2017	2,879
2016	2,367



Budgets et Dépenses - Érythrée



Chiffres clés

- 50% des réfugiés recevront une aide au logement et des articles ménagers
- 50% des personnes avec des besoins spécifiques seront identifiées et bénéficieront d'aides en espèces et d'un soutien médical
- 100 réfugiés hébergés dans des camps et 120 réfugiés vivant en milieu urbain recevront des aides en espèces mensuelles pour satisfaire leurs besoins essentiels et leur permettre d'avoir accès aux services
- 41 ménages réfugiés (16 dans des camps et 25 en milieu urbain) auront accès à des possibilités de réinstallation ou de retour volontaire
- 25 ménages réfugiés auront accès à un appui et une formation à la création d'entreprise

Environnement opérationnel

L'environnement de protection en Érythrée est difficile. Il n'existe pas de cadre juridique pour les réfugiés et l'Érythrée n'est pas signataire de la Convention de 1951 et de ses cadres applicables. Le pays n'a pas non plus encore adhéré aux conventions sur l'apatridie. En outre, en 2019, le Gouvernement a demandé au HCR d'annuler les Principes directeurs relatifs à l'éligibilité dans le cadre de l'évaluation des besoins de protection internationale des demandeurs d'asile érythréens. Cette mesure a influé sur l'environnement opérationnel en limitant l'accès au camp de réfugié et la fourniture de services, notamment l'appui du HCR au rapatriement volontaire des réfugiés somaliens et l'enregistrement des nouveaux arrivants. L'accès aux réfugiés en milieu urbain est toléré, mais les visites à domicile ne sont pas autorisées.

Le HCR continue d'exhorter le Gouvernement à accorder aux personnes relevant de la compétence de l'Organisation l'accès au soutien et à l'assistance. Si le HCR n'obtient pas de nouveau le plein accès d'ici à 2020, des mesures pour permettre des dispositions temporaires seront recherchées afin que les réfugiés bénéficient de niveaux minimaux d'assistance et de protection.

Le HCR coordonne ses opérations avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec divers groupes inter-agences.

Priorités principales

En 2020, le HCR :

- plaidera auprès du Gouvernement pour qu'il devienne partie à la Convention relative aux réfugiés et adopte une législation nationale de l'asile conforme au droit international afin de garantir le droit à l'asile et qu'il s'acquitte de ses obligations internationales à l'égard des réfugiés, et ce en particulier compte tenu des incertitudes régionales ;
 - plaidera pour l'adoption et la ratification des conventions sur l'apatridie ;
 - procurera une aide essentielle et un soutien aux réfugiés dans le camp et en milieu urbain par le biais de ses partenaires ou d'autres dispositifs comme les aides en espèces ;
 - encouragera le Gouvernement à revoir sa position sur la recherche de solutions durables et à travailler avec le HCR sur le rapatriement volontaire et la réinstallation des personnes qui réunissent les critères d'éligibilité. Il encouragera également l'intégration sur place des personnes mariées à des citoyens érythréens.
-